

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF802

présenté par

M. Molac, Mme Froger et M. Castellani

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	160 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	160 000 000
Vie politique	160 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
TOTAUX	160 000 000	160 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à obtenir du ministre de l'Intérieur et des rapporteurs spéciaux et pour avis de la mission AGTE des informations sur le coût total de l'organisation des élections législatives en 2024 à la suite de la dissolution provoquée unilatéralement par le Président de la République.

On évoque un coût total pour le contribuable de 160 millions d'euros en 2022, quel sera le coût en 2024 pour l'État et pour les collectivités ? Est-ce qu'un projet de loi de finances de fin de gestion pour l'exercice 2024 va venir inscrire ce coût dans la mission AGTE ?

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une diminution de 160M€ enAE et CP T2 sur l'action 01 État-major et services centraux du programme 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- une augmentation de 160M€ en AEet CP HT2 sur l'action 02 Organisation des élections du programme 232 Vie politique.